

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté du 2 juin 2017 portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral

Le ministre de l'économie,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L.426-1 et R.427-7;
Vu l'arrêté en date du 29 avril 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au titre des représentants des entreprises d'assurances :
M. Patrick Flavin, directeur juridique, Société hospitalière d'assurances mutuelles (SHAM), en remplacement de M. Michel Germond.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 juin 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
C. BAVAGNOLI